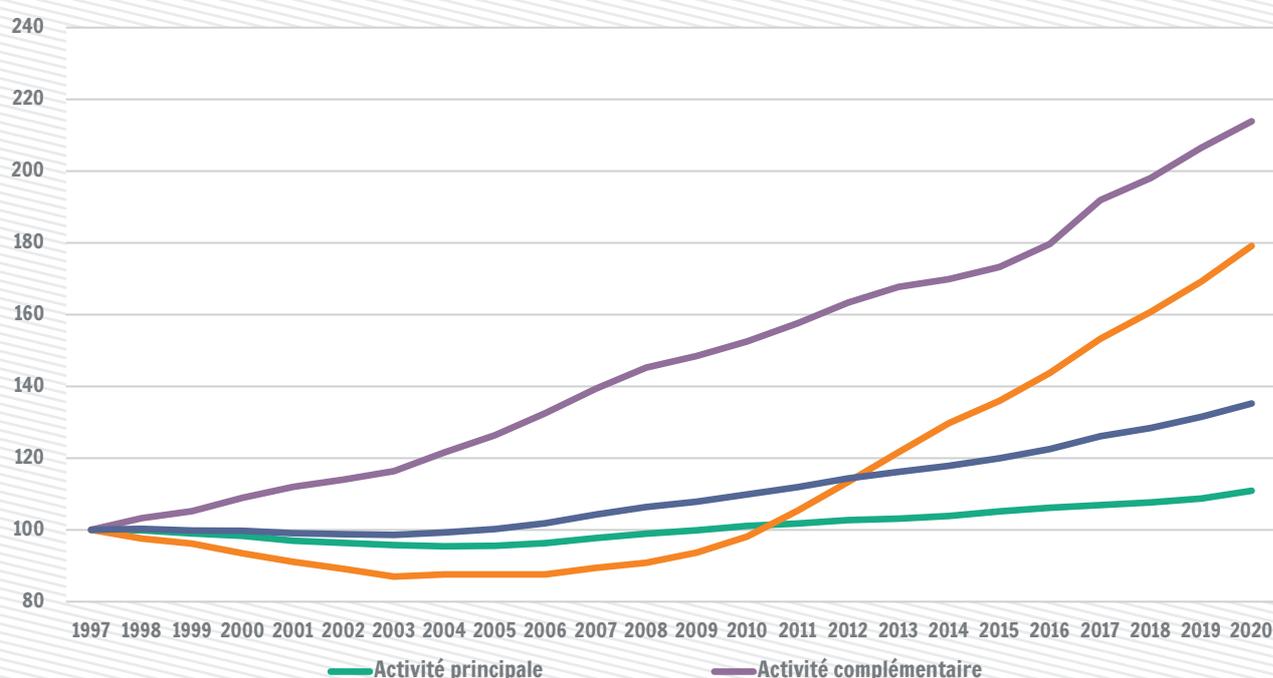


# Emploi indépendant (non compris les aidants)

## 304 645 indépendants

C'est le nombre de travailleurs indépendants assujettis à l'INASTI au 31 décembre 2020

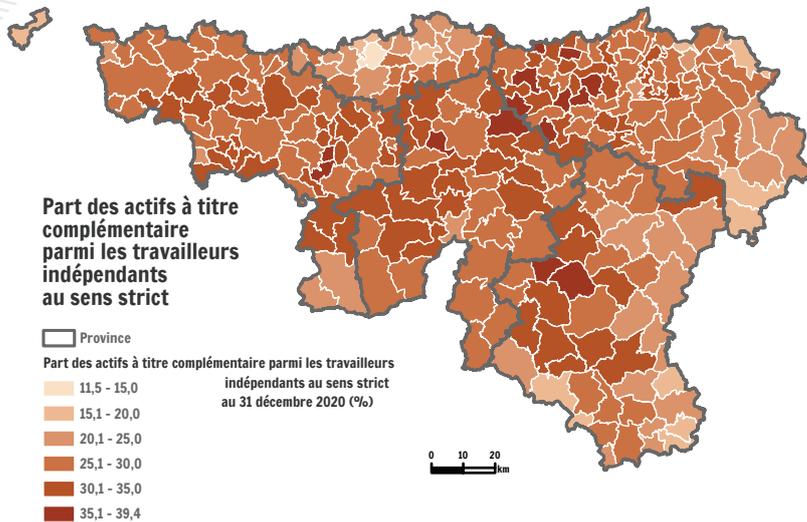
Evolution du nombre d'indépendants (non compris les aidants) selon la nature de l'activité, indice 1997 = 100



Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI), au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2020, 304 645 travailleurs wallons étaient indépendants au sens strict (c'est-à-dire non compris les aidants qui représentent moins de 6 % de l'emploi indépendant au sens large), soit un peu plus d'un quart de l'emploi total. C'est une augmentation de 35,2 % par rapport à 1997. Cet accroissement est le reflet d'évolutions différenciées selon la nature de l'activité : la faible hausse du nombre d'indépendants à titre principal (+10,9 % en 23 ans) est contrebalancée par une hausse considérable des indépendants à titre complémentaire (+113,9%), en particulier chez les femmes. Alors que le nombre d'actifs après la pension diminue en début de période, cette tendance s'inverse à partir de 2004 et depuis 2009, son taux de croissance annuel se situe entre 5 et 8 %. La croissance la plus importante (+2,9 %) s'observe en 2016, avec une hausse de 6,6 % chez les indépendants à titre complémentaire et de 6,8 % chez les actifs après la pension.

# Emploi indépendant (non compris les aidants)



Selon les communes, la part des actifs à titre complémentaire (28 % de l'emploi indépendant wallon) varie de 11 % à 39 % de l'emploi indépendant. Elle est assez faible dans les communes du Brabant wallon, de la Communauté germanophone, des arrondissements d'Arlon et Virton (à l'exception de Chiny) et aux environs de Tournai et Mouscron.

Les actifs après la pension qui représentent 12 % de l'emploi indépendant sont davantage présents dans le sud plus rural de la Région et le canton de Saint-Vith.

Sources : Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

## Définitions et sources

L'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) est un établissement public chargé d'appliquer la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Au sens strict, un travailleur indépendant est une personne physique qui exerce une activité professionnelle en raison de laquelle elle n'est pas engagée dans les liens d'un contrat de travail ou d'un statut.

Un indépendant est actif à titre principal s'il exerce cette activité habituellement et qu'il n'est pas occupé au moins à mi-temps dans un emploi salarié. Il est actif à titre complémentaire lorsqu'il exerce une autre activité parallèlement à son activité professionnelle principale exercée habituellement et dans un lien de subordination. Il est actif après la pension quand il reste actif tout en bénéficiant de sa pension.

## Pertinence et limites

Cette source administrative permet de disposer de données communales sur l'emploi indépendant. Certaines catégories de personnes, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations et sont ainsi prises en compte dans les statistiques alors qu'elles ne sont plus actives.

La localisation du travailleur indépendant est déterminée par l'adresse qu'il choisit de communiquer à l'INASTI ; faute de mieux, on considère donc cette commune tantôt comme son lieu de travail, tantôt comme son lieu de domicile.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/emploi-independant-non-compris-aidants/>  
<http://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2022